

Point de presse COVID du 17 avril 2020
Introduction de Mme Nuria Gorrite,
présidente du Conseil d'État

Mesdames, Messieurs,

Après les annonces faites par le Conseil fédéral hier, le tableau qui s'offre à nous est en clair-obscur. La direction générale a été affirmée par le Conseil fédéral, mais il doit encore clarifier le détail des mesures. Dans cet entre-deux, les Cantons continuent d'appliquer le droit fédéral qui s'impose, et notre marge de manœuvre reste restreinte. Ainsi la réouverture de certains services dès le 27 avril, puis celle des écoles le 11 mai pose encore beaucoup de questions – même si elle laisse entrevoir une perspective heureuse.

Nous attendons du Conseil Fédéral, et notamment de l'Office fédéral de la Santé publique et du Secrétariat d'État à l'Économie, des éclaircissements qui nous ont été promis pour le début de la semaine prochaine. Il s'agit pour ces autorités fédérales de définir précisément quels moyens de protection doivent être employés dans quelle situation – et comment les mesures sanitaires qui continuent de s'appliquer pourront être mises en œuvre concrètement, notamment dans les domaines des services à la personne et dans ceux de l'accueil de jour et de l'école.

Le Conseil d'État adaptera son arrêté cantonal vendredi prochain lors de la séance qu'il tiendra à la suite de ces diverses consultations.

Nous saluons aujourd'hui les protections sociales supplémentaires que le Conseil fédéral offre aux indépendants – le Conseil d'État a lui-même décidé de renforcer son dispositif cantonal d'aide, comme le détailleront mes collègues Christelle Luisier et Philippe Leuba tout à l'heure, et il souhaite poursuivre le dialogue avec les associations économiques faîtières pour appréhender les semaines é venir.

Mais la part d'ombre ne doit pas nous empêcher de relever la volonté très claire du Conseil fédéral de protéger la santé des personnes vulnérables. L'extension de la définition de ces personnes et donc de leur nombre – et le droit qui leur est accordé de ne pas travailler si des protections suffisantes n'existent pas, tout en obligeant les employeurs à leur verser un salaire - est une protection sociale importante. Elle permettra que le déconfinement par étape, proposé par le Conseil fédéral, continue de protéger les personnes à la santé la plus fragile.

Cette protection des personnes vulnérables est la condition nécessaire pour que la sortie progressive du semi-confinement se fasse de manière acceptable et acceptée par la population. Dès la semaine prochaine, le Conseil d'État va lancer des consultations avec les partenaires sociaux, représentants des employeurs et des travailleurs, pour définir la mise en œuvre des concepts de protection dans les diverses branches économiques. Ces mesures se baseront évidemment sur les normes fédérales qui doivent encore nous être communiquées et sont appelées à évoluer. Ces

solutions devront également être validées par l'autorité fédérale avant de se déployer.

Le Conseil d'État entend par ailleurs définir avec les partenaires sociaux les modalités de contrôle de l'activité, et désigner une autorité de sanction qui cas échéant sera habilitée à prononcer les fermetures des activités non conformes ainsi que le prévoit l'Ordonnance fédérale. Nous avons encore beaucoup de travail à accomplir.

Mesdames Messieurs, vous l'avez compris, après le quasi-gel des activités pendant un mois et demi, c'est à un réchauffement prudent de l'activité que les autorités fédérales nous invitent à l'approche de l'été; entre ombre et lumière, cette prudence nécessite de l'agilité, voire de l'équilibrisme. Les normes doivent encore être définies, elles évolueront en fonction de la situation. Bien sûr des erreurs seront commises et corrigées, des avancées et des reculs doivent être attendus. Mais il n'y a pas de recette miracle. La situation que nous vivons est inédite et les solutions s'inventent chemin faisant.

Le Conseil d'Etat souhaite, dans le respect du droit fédéral, pouvoir tracer ce chemin avec les partenaires sociaux et institutionnels, tout comme il souhaite aussi poursuivre sa collaboration étroite et renforcée avec le Grand Conseil vaudois.

Il souhaite enfin parcourir ce chemin encore fragile, convaincu qu'il nous mènera vers cet instant où nous pourrons entrevoir l'espérance, car comme l'écrivait Georges Bernanos : « l'espérance est un risque à courir. ».

17 avril 2020

(Seul le texte prononcé fait foi)